



Conseil Municipal

Du
27/03/2019

Réuni à la Mairie de
Villeparois
à 20 heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 14/03/2019

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **10**

Président de séance
**Le Maire,
Bruno MICHEL**

Secrétaire de séance
**Jean-Pierre
POUGET**

**DELIBERATION N°
10**

Déposée le
/ /2019
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le :
04/04/2019
A la porte de la Mairie

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE VINGT-SEPT MARS, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: BOURGEOIS Michel, MICHEL Bruno, MILLOT Pierre-Édouard, POUGET Jean-Pierre, ROYER André, VINCENT Marie-Thérèse, WAII Mariam

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS:

BAGUET Nathalie
BAUGEY Florimond
BOHN Christelle

Pouvoir donné à :

MICHEL Bruno

Vote du budget primitif lotissement 2019

Rapporteur: Le Maire

Je vous invite à prendre connaissance du projet de budget primitif 2019, du lotissement « Les Coteaux de la Roche » annexé à la présente délibération.

Je vous rappelle également que pour assurer le financement des travaux de viabilisation réalisés, nous avons souscrit un emprunt de 200 000 € qui couvre en partie ces dépenses.

Bien que déficitaire, nous avons pu vendre pour 36 000 € une parcelle en 2018.

Hormis le remboursement de l'emprunt et des crédits à hauteur de 500 € pour financer quelques frais annexes, ce budget ne comprend que les opérations habituelles de stock de début et de fin d'année.

Il est prévu l'installation de l'éclairage public sur l'impasse des Coteaux de la Roche.

Les dépenses de fonctionnement sont de 319 057,13 € et les recettes de 370 941,36 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent pour 501 436,66 €

Les ventes éventuelles de parcelles permettront de rembourser l'emprunt si il y a lieu

Accusé de réception en préfecture
070-217005594-20190327-201910-
DE
Date de réception préfecture :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte le budget primitif du lotissement 2019 proposé par le Maire et annexé à la présente délibération.

Vote : 8 : pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Les membres du Conseil,

	BAUGEY Florimond (pouvoir à Bruno MICHEL)
	BOURGEOIS Michel
MILLOT Pierre-Edouard	POUGET Jean-Pierre
ROYER André	VINCENT Marie-Thérèse
WAIH Mariam	

Le Maire,



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Accusé de réception en préfecture
070-217005594-20190327-201910-
DE
Date de réception préfecture :